

SEE va assurer jusqu'à 20 milliards au lieu de 10. Le gouvernement peut prêter de l'argent qu'il risque fort de ne pas revoir, jusqu'à concurrence de 10 milliards au lieu de 2.5 millions. Si le projet de loi est adopté, il pourra garantir des prêts risqués jusqu'à 10 milliards au lieu de 3 milliards et demi, comme c'est le cas actuellement.

**M. Regan:** Cela crée des emplois.

**M. Lawrence:** Le ministre m'a interrompu pour dire que cela crée des emplois. C'est peut-être vrai, même si je ne pense pas que cela en ait créé beaucoup jusqu'ici. Néanmoins, si c'est cela que le ministre veut faire comprendre au public et à la Chambre des communes, ne vaudrait-il pas mieux qu'il dise: «Nous allons tout changer; nous allons nous engager à demander, désormais, l'autorisation du Parlement et de la Chambre des communes.» La question n'est pas de savoir si la SEE va créer des emplois avec cet argent supplémentaire; il s'agit de savoir si les représentants du peuple ont le droit de décider de lui donner cet argent ou non. Tout est là.

Selon un expert, «la SEE devient rapidement un monstre bureaucratique qui emprunte et prête de l'argent, fait des prêts très risqués à des pays étrangers, élargit son empire et entraîne le Canada dans des transactions et des négociations à la fois coûteuses et inefficaces.» Il s'agit là de l'opinion non pas d'un politicien ni même d'un député conservateur, mais d'un universitaire qui a étudié la Société pour l'expansion des exportations. Tel est l'avertissement éloquent lancé par le P<sup>r</sup> André Raynauld, de l'Université de Montréal.

Le fait est qu'on peut bâtir des empires, entraîner le Canada dans des transactions et des négociations coûteuses et inefficaces sans avoir à demander d'autre autorisation au Parlement. J'estime que c'est une honte et que c'est inacceptable.

Il y a sept ans, un vérificateur général signalait que la gestion financière de la majorité des sociétés de la Couronne laissait beaucoup à désirer. En outre, les méthodes de gestion et de contrôle financier de ces sociétés de la Couronne ne faisaient l'objet de pratiquement aucune coordination de la part des services centraux du gouvernement.

Le ministre s'obstine dans son attitude arrogante et regrettable. Je l'exhorte à apporter les changements nécessaires à cette loi ou à appuyer des amendements proposés par la parti conservateur en vue d'obliger la SEE à rendre des comptes au Parlement.

**M. John Gamble (York-Nord):** Monsieur le Président, si l'on en croit le ministre parrain du projet de loi C-110, celui-ci traite de la création d'emplois. Comme tout le monde souhaite désespérément que plus d'emplois permanents soient créés au Canada, ce projet de loi est donc sacro-saint, à ce qu'on dit. Le projet de loi traite évidemment de l'exportation de produits canadiens et, comme tout le monde désire manifestement favoriser, améliorer et accroître les exportations canadiennes, chacun devrait évidemment l'appuyer. C'est ce qu'on nous raconte. Ce projet de loi, monsieur le Président, évoque probablement plus que tout ce que nous avons vu récemment une

### *Expansion des exportations—Loi*

offensive contre les principes parlementaires. En tant que Parlement nous devons exiger que le gouvernement rende des comptes puisque s'est nous qui tenons les cordons de la bourse. Sans ce contrôle financier, notre institution n'existerait pas, et partant, le Canada ne serait pas une démocratie. C'est parce que la mesure législative proposée, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, porte atteinte à ces principes fondamentaux que je m'oppose au projet de loi même.

● (1540)

Nous avons entendu quelques-uns de mes collègues expliquer un à un les problèmes que soulève le projet de loi du point de vue des montants, du point de vue de l'argent. Nous avons tellement l'habitude ici d'entendre parler de sommes énormes. A lui seul, le capital autorisé que demande à modifier ce projet de loi devrait suffire à attirer l'attention du député ordinaire et, certes, du Canadien ordinaire, car il s'agit de deux mille millions de dollars ou, en plus court, de deux milliards de dollars ou, encore, si l'on veut, de fractions de billions. Toutefois, nous parlons essentiellement d'un capital autorisé de deux mille millions de dollars en vue de stimuler, nous dit-on avec ferveur et empressement, l'exportation de produits canadiens.

Ce n'est toutefois pas tout. La Société elle-même, composée de fonctionnaires et dirigée par des fonctionnaires, peut emprunter dix fois deux milliards de dollars ou vingt mille millions de dollars. La Société peut en outre garantir et assurer vingt mille autres millions de dollars et, pour le cas où même les fonctionnaires jugeraient inapproprié que la Société fournisse des garanties ou de l'assurance, le gouvernement peut, par décret du conseil, exiger que ces garanties et que cette assurance soient accordées jusqu'à concurrence de dix milliards de dollars ou dix mille millions de dollars. C'est là où réside la difficulté, monsieur le Président. Nous parlons maintenant de sommes colossales sur lesquelles la Chambre n'a aucun contrôle.

J'ai un vif souvenir des questions qui ont été posées et des réponses qui ont été données ici même au sujet de la Société du crédit agricole, alors qu'on considérait que 300 millions de dollars constituaient une injection très importante de fonds dans le secteur agricole, ce pilier de notre pays. Tous les députés et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ont fait preuve d'une extrême prudence lorsqu'ils ont étudié ce montant qui, après tout, ira à la communauté agricole. Par contre, lorsque nous touchons les exportations, nous parlons de 52 milliards, et ce, sans sourciller. Nous ne sommes plus en mesure de juger, ayant perdu toute notion de la valeur de l'argent. Nous finissons par croire qu'il s'agit de l'argent du gouvernement et, comme chacun sait, nous avons tous droit à une part de cette manne. Plus le gouvernement le dépensera vite et mieux nous nous sentirons tous. Cependant, le gouvernement n'a pas d'argent. Nous avons hypothéqué notre pays, afin d'obtenir les fonds nécessaires aux fins décrites dans ce projet de loi et, monsieur le Président, ni vous ni moi ni aucun député à la Chambre ne verrons le jour où ces obligations seront remboursées.